

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

MODIFICATION N° 3

**datée du 6 décembre 2024
au prospectus daté du 9 février 2024,
modifié par la modification n° 1 datée du 8 juillet 2024 et par
la modification n° 2 datée du 11 septembre 2024**

**FNB actif de dividendes canadiens Dynamique (« DXC »)
FNB actif international de dividendes Dynamique (« DXW »)
FNB actif d'actions mondiales productives de revenu Dynamique (« DXGE »)
FNB actif d'obligations à très court terme Dynamique (anciennement appelé FNB actif de titres de
qualité à taux variable Dynamique (« DXV »)**

Le prospectus des FNB Dynamique daté du 9 février 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 8 juillet 2024 et la modification n° 2 datée du 11 septembre 2024 (le « **prospectus** ») est par les présentes modifié et devrait être lu sous réserve de l'information supplémentaire présentée ci-après. À tous les autres égards, l'information contenue dans le prospectus n'est pas modifiée.

Sauf s'ils sont par ailleurs expressément définis dans la présente modification n° 3, les termes clés utilisés dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Les renvois à des numéros de page du prospectus renvoient à des pages du prospectus déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR+, le 9 février 2024.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

À compter du 6 décembre 2024, les frais de gestion de chacun de DXC, DXW, DXGE et DXV sont réduits de la façon suivante :

FNB Dynamique	Nouveaux frais de gestion (taux annuel)	Frais de gestion antérieurs (taux annuel)
DXC	0,45 %	0,60 %
DXW	0,50 %	0,70 %
DXGE	0,50 %	0,75 %
DXV	0,25 %	0,30 %

MODIFICATIONS

À compter du 6 décembre 2024, le prospectus est modifié comme suit :

1. À la page xxii, sous le sous-titre « Frais payables par les FNB Dynamique », à la rubrique « Frais de gestion », le tableau des frais de gestion est modifié par le remplacement des frais de gestion antérieurs par les nouveaux frais de gestion pour chacun de DXC, DXW, DXGE et DXV de la façon indiquée dans le tableau ci-dessus.
2. Aux pages 16 et 17, sous le sous-titre « Frais de gestion », le tableau des frais de gestion est modifié par le remplacement des frais de gestion antérieurs par les nouveaux frais de gestion pour chacun de DXC, DXW, DXGE et DXV de la façon indiquée dans le tableau ci-dessus.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres du FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis.

Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

ATTESTATION DE DXC, DXW, DXGE, DXV ET DU GESTIONNAIRE

Le 6 décembre 2024

Le prospectus daté du 9 février 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 8 juillet 2024, la modification n° 2 datée du 11 septembre 2024 et la présente modification n° 3 datée du 6 décembre 2024, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus daté du 9 février 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 8 juillet 2024, la modification n° 2 datée du 11 septembre 2024 et la présente modification n° 3 datée du 6 décembre 2024, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.

(en qualité de fiduciaire et de gestionnaire au nom de DXC, DXW, DXGE et DXV)

(signé) « Neal Kerr »

Neal Kerr
Président

(signant en sa qualité de chef de la direction)

Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion
d'actifs 1832 S.E.C.

(signé) « Gregory Joseph »

Gregory Joseph
Chef des finances

Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion
d'actifs 1832 S.E.C.

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que fiduciaire et gestionnaire de DXC, DXW, DXGE et DXV

(signé) « Todd Flick »

Todd Flick
Administrateur

(signé) « Jim Morris »

Jim Morris
Administrateur

ATTESTATION DU PROMOTEUR

Le 6 décembre 2024

Le prospectus daté du 9 février 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 8 juillet 2024, la modification n° 2 datée du 11 septembre 2024 et la présente modification n° 3 datée du 6 décembre 2024, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus daté du 9 février 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 8 juillet 2024, la modification n° 2 datée du 11 septembre 2024 et la présente modification n° 3 datée du 6 décembre 2024, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.

(en qualité de promoteur de DXW et DXGE)

(signé) « Neal Kerr »

Neal Kerr
Président

(signant en sa qualité de chef de la direction)

Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion
d'actifs 1832 S.E.C.

(signé) « Gregory Joseph »

Gregory Joseph
Chef des finances

Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion
d'actifs 1832 S.E.C.

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.,
en tant que promoteur de DXW et DXGE

(signé) « Todd Flick »

Todd Flick
Administrateur

(signé) « Jim Morris »

Jim Morris
Administrateur